



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021  
Reçu en préfecture le 29/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20211125-2021\_188-DE

**N°2021/188**

**OBJET : GESTION DES EAUX PLUVIALES - VERSEMENT  
D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN  
BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES AU LIEU-  
DIT « RICOTTE » À LA BRÈDE**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : le 19 novembre 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : le 19  
novembre 2021**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt  
et un à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes de Montesquieu, légalement  
convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. \* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**  
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/188

## OBJET : GESTION DES EAUX PLUVIALES - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES AU LIEU- DIT « RICOTTE » À LA BRÈDE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021  
Reçu en préfecture le 29/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20211125-2021\_188-DE

**Vu** les statuts de la CCM et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et l'article 3-2-2 sur la création, la gestion et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2226-1 mettant à la charge des communes le service public de la gestion des eaux pluviales urbaines, R. 2226-1 définissant ses modalités d'organisation et de fonctionnement,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16 V relatif au fonds de concours,

**Vu** la délibération N°2021/068 en date du 8 avril 2021 portant sur la mise en place d'un fonds de concours pour l'accompagnement des communes dans la gestion des eaux pluviales,

**Vu** la délibération N°2020/154 du 25 novembre 2020 et son annexe relatives à la mise en place d'un partenariat avec la commune de la Brède sur le création d'un bassin écrêteur au lieu-dit « Ricotte »,

**Vu** la délibération n°2021/174 du 25 novembre 2021 relative au règlement général de l'attribution des fonds de concours de la collectivité,

**Vu** l'avis de la commission « Régimes hydrauliques » du 5 novembre 2020,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Dans le cadre des travaux préconisés par son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, la commune de la Brède a réalisé des travaux pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit « Ricotte », en amont de la résidence Les Cabernets à la Brède.

Cet aménagement a pour objectif de limiter les phénomènes d'inondation sur les secteurs en aval en régulant l'écoulement des eaux pluviales en amont.

Par délibération du 25 Novembre 2020, la CCM a mis en place un partenariat avec la commune pour la réalisation du bassin de rétention. Au titre de ce partenariat, la CCM a accordé sa participation financière via le fonds de concours destiné à l'accompagnement des communes dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

La Communauté de Communes a donc attribué une aide financière d'un montant prévisionnel de 55 662,00 € sur le montant total du projet global de 135 935,84 € HT. Ce montant représente 50 % de l'autofinancement de la commune après déduction d'une participation du Département au titre du FDAEC à hauteur de 24 611,00 €.

Les travaux se sont achevés en septembre 2021 et la réception de l'ouvrage a été effectuée en Octobre 2021. Suite à la réception des travaux, la commune de la Brède a déposé auprès de la CCM une demande de versement du montant prévu initialement pour les travaux effectués.

Suite à la réception des décomptes définitifs de travaux, les dépenses totales pour le projet global s'élèvent à 135 935,84 € HT.

La CCM accorde le versement du fonds de concours pour la réalisation des travaux du bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit « Ricotte », dans les conditions définies à l'annexe jointe au présent document.

Le fonds de concours représente 50% maximum de l'autofinancement après recherche de financement par des politiques publiques d'autres collectivités ou de l'État. Le plafond maximum d'attribution est de 200 000 € HT pour la réalisation de travaux.

Conformément à l'article L. 5214-16 V du CGCT, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/188

**OBJET : GESTION DES EAUX PLUVIALES - VERSEMENT  
D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN  
BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES AU LIEU-  
DIT « RICOTTE » À LA BRÈDE**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021\_188-DE

SLOW

communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.»

Le plan de financement suite à la réception des décomptes définitifs de travaux transmis par la commune de La Brède est le suivant :

<b>Plan de financement – Commune de La Brède - la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit « Ricotte »</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant HT</b>
Travaux pour la création du bassin de rétention au lieu-dit « Ricotte »	135 935,84 €	Département	24 611,00 €
		CC de Montesquieu	55 662,00 €
		Autofinancement	55 662,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 935,84 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135 935,84 €</b>

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise le Président à verser l'aide financière d'un montant définitif de 55 662,00 € à la commune de La Brède pour la réalisation des travaux pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au lieu-dit « Ricotte »,
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne réalisation de cette opération et notamment à signer tous actes et documents,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

